

INFOS

**Moins de statut,
Plus de missions ! ...**

A lors que les menaces se concrétisent, Le SNCL-FAEN dénonce avec force le projet de réforme du métier d'enseignant conduit par le ministre Peillon, qui programme l'annualisation et l'augmentation de la durée de travail alors que celle-ci est déjà établie comme largement supérieure à 40 heures par semaine.

Comment pourrions-nous accepter de travailler plus pour gagner moins ?!

Ensemble, refusons :

- ⇒ l'augmentation du temps de travail (missions supplémentaires imposées, annualisation...),
- ⇒ la baisse de notre rémunération (suppressions de décharges, heures supplémentaires imposées sans contrepartie financière...),
- ⇒ la dégradation de nos conditions de travail (effectifs des classes pléthoriques...).

Le SNCL-FAEN soutient en conséquence toutes les initiatives locales déjà lancées dans les établissements lors d'assemblées générales, et appelle tous les personnels à se joindre au mouvement de grève nationale le lundi 9 décembre prochain pour s'opposer à cette nouvelle dégradation programmée des conditions d'exercice de notre métier.

Collègues de CPGE : dans la ligne de mire du ministre...

Nouvelle cible des économies budgétaires espérées par le ministre sur le dos de notre système éducatif : les rémunérations de nos collègues enseignant en classe préparatoire aux grandes écoles !

Prétextant des salaires trop avantageux et une question de justice, Peillon souhaite détruire le système statutaire actuel, proposant au corps des professeurs de chaire supérieure une simple pondération de leurs heures d'enseignement, dans un rapport de 1 / 1,5. Quel paradoxe en ces temps de crise des vocations, et alors même que tous les rapports européens reconnaissent le niveau insuffisant des salaires des enseignants français...

Car cette réforme a bien pour seul objectif de réaliser des économies, puisqu'elle obligera les collègues de CPGE à assurer en moyenne 2h de cours hebdomadaires supplémentaires, sans aucune contrepartie financière, ou même pour certains à compléter leur service dans le second degré... Il est même possible de parler de baisse du salaire, puisque ces heures en plus que devront faire les collègues sont autant d'heures supplémentaires qu'ils pouvaient parfois déjà effectuer, mais qui ne leur seront désormais plus payées...

Raisonner en termes de pondération d'un horaire de second degré révèle en outre une totale ignorance des spécificités d'un enseignement particulièrement rigoureux, préparant ses élèves aux concours les plus exigeants du système éducatif français...

**Refusons cette politique à l'aveugle !
Soutenons nos collègues des classes préparatoires en grève le 9 décembre !**

NOUS CONTACTER

Syndicat National des Collèges et des Lycées

13, avenue de Taillebourg
75 011 PARIS

Informez-vous régulièrement

Syndicat affilié à la F.A.E.N.

Gardez le contact !



Tél. : 01 43 73 21 36
Mèl : sncl@wanadoo.fr

www.sncl.fr

www.faen.org

SNCLFAEN

La réforme PEILLON révèle son vrai visage !

La « réflexion » sur les missions des enseignants est en marche. L'un des treize groupes de travail est consacré aux enseignants du second degré. Voici en détails l'analyse critique que fait le SNCL-FAEN de ces premières pistes de travail...

Cadre général

Le ministère verrouille d'entrée de jeu le cadre général en décidant que l'ensemble des missions des enseignants s'effectueront **sur la base d'un horaire annuel de 1607 heures**. Il ne s'agit ni plus ni moins que d'une totale remise en cause des statuts particuliers fondés sur un horaire de service hebdomadaire d'enseignement.

Le référentiel absolu des 1607 heures **correspond à la fois à une annualisation et à un alourdissement des obligations de service**, soit en augmentant le nombre de semaines travaillées, soit en augmentant le nombre d'heures travaillées par semaine : 18 heures de service d'enseignement pendant 36 semaines correspondent en effet à 648 heures de service. Pour passer à 1 607 heures par an, **les professeurs devront effectuer 959 heures complémentaires**. Ceci est une aggravation sans précédent !

Mission d'enseignement

Tout professeur effectue déjà plusieurs missions en plus de l'enseignement : heure de vie de classe, suivi individualisé des élèves, aide à l'orientation, concertation régulière des équipes pédagogiques et disciplinaires...

Pour le SNCL-FAEN, ces missions devraient justement être prises en compte dans le temps de service actuel des enseignants (18 h pour les certifiés et les corps équivalents, 15 h pour les agrégés). 1/6 du temps de service actuel de chaque catégorie pourrait être utilisé pour ces missions, ce qui donnerait 15h + 3 h pour les professeurs certifiés, PLP et P EPS, 12h30 + 2h 30 pour les agrégés. Si l'on considère qu'une heure de cours effectif représente de 1 h 30 à 2 h de préparation/correction, ce sont près de 6 h qui seraient ainsi dégagées. Hélas, cela n'est pas du goût du ministère, **qui préfère le bénévolat professoral !**

Missions liées à l'activité d'enseignement

Pour cela, **des tâches aujourd'hui facultatives deviendraient obligatoires** :

- ⇒ temps de travail en équipes pédagogiques ou pluriprofessionnelles, participation aux conseils de cycle dans le cadre du rapprochement école-collège, etc.
- ⇒ **des missions définies localement par les conseils d'administration** sous la forme d'activités de partenariat, **dans le cadre du projet d'établissement** et des contrats d'objectifs.

Ces missions nouvelles, imposées par le chef d'établissement aggraveront une « réunionite » incessante destinée à maintenir davantage les professeurs dans les établissements scolaires et ouvriront la voie aux pressions en tous genres, pouvant conduire à une plus grande souffrance au travail.

Missions complémentaires liées à des responsabilités dans et hors de l'établissement d'affectation

Ces missions entraîneront la mise en place d'un régime de rémunération individuelle sous forme indemnitaire. Certains collègues seront alors contraints (faible niveau des rémunérations, baisse du pouvoir d'achat...) de recourir à ces heures supplémentaires, même s'ils n'en approuvent pas le principe. Pour le SNCL-FAEN, les heures supplémentaires ne doivent se faire que sur la base du volontariat et **il n'est pas question d'accepter une quelconque imposition de ces tâches**.

En outre, une pondération des heures de cours dans certaines classes (CPGE, BTS...), la suppression entre autres des heures de première chaire et de laboratoire, pénaliseront particulièrement les professeurs de ces classes où la charge de travail est particulièrement lourde. En prétextant la suppression de ce qu'il voit comme des privilèges, **le ministre détruit en réalité tous les dispositifs qui permettaient jusqu'à présent d'assouplir ou d'adapter le système général aux particularités sur le terrain...**

Par exemple, **en CPGE**, les obligations de service des professeurs (actuellement de 8 à 11 heures selon la taille des classes) passeraient à 10 heures, les effectifs n'agissant plus sur l'obligation de service. Se retrouvant, de ce fait, en sous-service, **ces professeurs se verraient dans l'obligation d'assurer 2 heures supplémentaires sans augmentation de leur rémunération, et pourraient s'attendre à un gonflement de leurs effectifs par fermetures de classes, sans aucune contrepartie...**

Dans l'éducation prioritaire, le ministère veut recentrer les moyens sur les 8 à 10% des zones les plus en difficulté. Ce redéploiement réserverait les améliorations salariales uniquement aux personnels des zones retenues. **Qu'advient-il alors des établissements et des personnels qui quitteront l'éducation prioritaire ? Ils pourront déjà dire adieu à leur prime...**

Le SNCL-FAEN demande le réajustement légitime et immédiat des salaires gelés depuis trois ans pour tous les enseignants ! Le SNCL-FAEN fait un bilan extrêmement négatif des pistes annoncées par le ministre et dénonce tout particulièrement la remise en cause des statuts des professeurs !

C'est seulement dans le cadre du service statutaire actuel et par une politique volontariste de recrutement, que **le SNCL-FAEN exige un allègement du service des professeurs et une amélioration de leurs conditions de travail**.

Examens nationaux (B.O du 28 nov)

Session normale du brevet : 26 et 27 juin.

BAC (écrit) généraux et technologiques : du 16 au 23 juin

Epreuve anticipée de français (EAF) : 18 juin

Epreuve anticipée de sciences (ES et L) : 20 juin

Epreuve anticipée d'histoire géo (S) : 23 juin.

Bac professionnel : du 16 au 20 juin.